

### ARTICLES

#### 1) LIEU :

La Ville et l'OMSL de Wittenheim organisent les 26, 27 et 28 novembre 2021 leur 39<sup>ème</sup> salon de peinture et de sculpture « Art's Expo », à la Halle au Coton, rue de l'Ancienne Filature.

#### 2) NATURE DES ŒUVRES :

Le salon est ouvert aux artistes qui s'engagent à ne présenter que **des œuvres originales issues de leur travail, à l'exclusion de toute copie.**

Devront être présent au dos de chaque œuvre : le titre de l'œuvre, les coordonnées de l'artiste ainsi qu'un moyen de fixation ; accrochage à l'aide de chaînettes et de crochets, car les autres moyens tels punaise, agrafe et bande adhésive double face, sont **strictement interdits** sur les panneaux Ferax.

#### 3) EMPLACEMENT :

**Le nombre d'exposants est fixé à 50 artistes peintres et 20 sculpteurs.**

- ✚ **Section peinture** : chaque artiste pourra exposer sur 2 faces de panneaux de type Ferax (1m20 de largeur sur 2 m de haut). Ainsi, il est autorisé à présenter au maximum **4 œuvres**, 2 grandes ou 4 petites, toiles qui seront accrochées par les exposants.
- ✚ **Section sculpture** : au maximum **6 œuvres sur socle** ou **4 œuvres au sol** pourront être présentées, selon taille ou volume, sur socle personnel ayant une bonne assise et stabilité.

L'OMSL, organisateur de cette exposition, est seul responsable de l'attribution des emplacements, selon une harmonie d'ensemble recherchée et des œuvres produites, les artistes ne pouvant contester ces choix.

De ce fait, **il est impératif et obligatoire de joindre à l'inscription une photo de chacun des tableaux et / ou des sculptures** que vous souhaitez exposer et de préciser les caractéristiques techniques de chaque œuvre. Enfin, durant tout le temps d'exposition, aucune œuvre ne saurait être retirée.

#### **4) HORAIRES DE L'EXPOSITION :**

Les heures d'ouverture au public sont les suivantes :

- Vendredi : de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h visite sur réservation (scolaires...etc).
- Samedi : de 14h à 21 h
- Dimanche : de 10 h à 18 h.

Pour la bonne marche de l'exposition, nous demandons à chaque exposant de bien vouloir être le plus largement possible présent durant l'exposition, afin de susciter débat et échange face à un public de plus en plus demandeur.

#### **5) INSCRIPTION :**

La date limite d'inscription est fixée au **dimanche 31 octobre 2021**. Tout dossier incomplet ou arrivé après cette date ne pourra être traité.

#### **6) DROIT D'INSCRIPTION :**

Le droit d'inscription pour l'année 2021 s'élève à **25,00 €**. Il est à régler à l'inscription au moyen d'un chèque libellé à l'ordre de l'OMSL de Wittenheim.

#### **7) MISE EN PLACE :**

Les œuvres devront être accrochées sur place le **jeudi 25 novembre 2021, de 16h00 à 19h30**. Pour une bonne organisation, il est impératif que ces horaires soient respectés.

Les œuvres seront à retirer le **dimanche 28 novembre 2021 de 18h à 20h30**. Passé ce délai, l'OMSL ne répondra plus de la sécurité des œuvres laissées sur place.

Il est expressément rappelé que **les exposants s'engagent à ne pas retirer leurs œuvres avant dimanche, 18 h00**.

#### **8) ATTRIBUTION DES PRIX :**

Le jury désigné par l'OMSL sera constitué de personnalités indépendantes et reconnues pour leurs compétences artistiques. Il décernera les prix suivants :

- ❖ **Le Grand prix de la Ville de Wittenheim, d'un montant de 500 €.**
- ❖ **Le prix du Sculpteur, d'un montant de 500 €, offert par le Crédit Mutuel en partenariat avec l'OMSL.**
- ❖ **Le prix « coup de cœur », d'un montant de 200€ attribué par l'OMSL.**

**La lecture du palmarès aura lieu durant le vernissage, le samedi 27 novembre à 19h** (sous réserve de modification de date et d'heure), **les décisions du jury étant sans appel.**

**La présence de tous les artistes est vivement souhaitée lors de ce temps protocolaire et du vernissage.**

### **9) CONDITION POUR LES PRIMÉS :**

Les artistes ayant obtenu un des prix ne pourront plus concourir durant les deux années suivantes, sur la catégorie du prix remporté.

Les artistes autoriseront à titre gracieux l'utilisation par la Ville et l'OMSL, à toutes fins de communication (bulletin municipal, carte de vœux, calendrier, affiche, etc...), la reproduction des œuvres primées.

Ces derniers s'engagent également à intégrer le comité de pilotage sur l'année 2021/2022 afin de contribuer à la préparation de l'édition suivante.

### **10) ASSURANCE :**

Les membres de l'OMSL assureront une présence assidue sur l'exposition. Durant la nuit, les locaux seront éventuellement gardés par une société de surveillance.

Toutefois, les organisateurs se dégagent de toute responsabilité, en cas d'annulation de perte ou de vol, d'incendie, de détériorations diverses survenues aux œuvres, les artistes renonçant à tous recours envers l'OMSL de ces faits.

Ainsi, il est conseillé aux artistes de souscrire une assurance personnelle s'ils le désirent couvrant les œuvres exposées.

### **11) DIVERS :**

Le samedi et le dimanche aux heures d'ouverture public, un espace « buvette/restauration » sera proposé par l'OMSL où une association locale. Ainsi les exposants auront la possibilité de se restaurer sur place.

En nouveauté, un espace de création sera mis à disposition des artistes souhaitant effectuer une performance durant le week-end. Afin d'établir un roulement d'occupation équilibré, les participants sont invités à notifier leur volonté sur la fiche d'inscription.

Toute clause non prévue dans ce règlement sera discutée au sein du Comité Organisateur qui se réserve le droit d'arbitrer en dernier ressort.

L'OMSL ne saurait être poursuivi, pour quelque cause que ce soit, en cas d'annulation de cet événement culturel.

Au vu du contexte actuel, le Pass Sanitaire est obligatoire. Aussi, selon l'évolution de la situation, les conditions mentionnées dans le règlement 2021 pourront être amenées à être réévaluées et/ou adaptées aux différentes mesures protocolaires en vigueur au moment de l'événement.

Le fait de participer à cette exposition implique l'acceptation sans réserve et dans son intégralité du présent règlement.

VOGEL Aurélie  
Référente OMSL